

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 135 désignant les membre du bureau de l'assistance judiciaire pour l'année 1947.

n° 135

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 février 1947

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro  
28 février 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1811, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les décrets des 1<sup>er</sup> février 1904 et 25 juillet 1911 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis: Sur la proposition du procureur de la République chef du service judiciaire: Le Conseil privé entendu en sa séance du 10 février 1947.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont désignés pour faire partie du Bureau de l'assistance judiciaire près le tribunal de première instance de Djibouti pendant l'année 1947 : M. Martel (Maurice) inspecteur-rédacteur de 1<sup>er</sup> classe du cadre métropolitain des contributions directes, délégué du gouverneur; M. Rutillet (Lucien), notable français; M. Saïd Ali Cou bêche, notable arabe; M. Mahmoud Haïd, notable somali; M. Mohamed Kamil, notable dankali; M. Yayah ben Yayha, notable Israélite.

#### Art. 2

— Sont désignés pour faire partie du Bureau de assistance judiciaire près le tribunal supérieur d'appel de Djibouti pendant l'année 1947 : M. Labussière (Henri) administrateur de : classe des colonies, délégué du gouverneur ; M. Vincent (André), notable français; M. Mohamed Omar, notable arabe; M. Abdi Dembil, notable somali; M. Abdallah Ali, notable dankali; M. Youssef Mecha, notable israélite.

#### Art. 3

— Les notables ci-dessus désignés sont nommés exclusivement pour l'année 1946.

#### Art 4

— Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

